

APPELS À TÉMOIGNAGES

Diffusion du 7 février 2018

➡ VALIDATION DE PAIEMENT DE CHÈQUES À LA CAISSE

Le professionnel qui vous vend un produit est affilié à une société qui valide le paiement par chèque. Une autorisation de paiement est donc sollicitée par informatique lors de votre règlement. Votre paiement a été refusé alors que votre compte bancaire est bénéficiaire, et vous n'avez pas d'incidents bancaires.

➡ VENTE DE GÉLULES PAR EXCELDIS (PHYTALYA DIFFUSION)

Cette société démarche à domicile pour proposer ses pots de gélules (jusqu'à 1296 € les 8 pots). Un règlement par prélèvement mensuel est proposé.

➡ COLONRENOVE PAR LABORATOIRE LPK

Vous avez commandé une cure COLONRENOVE commercialisé par LABORATOIRE LPK. Quels ont été les délais de livraison ? Quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux promesses publicitaires ?

➡ PHYSARO INNOVATION ET BIEN-ÊTRE

Lors d'une réunion à domicile vous avez effectué un achat de cosmétiques et produits de bien-être PHYSARO (autres intitulés : INNOVATION DIFFUSION, FRANCE CONFORT INNOVATION).

Que vous en soyez satisfait ou mécontent,
votre témoignage intéresse le Réseau anti-arnaques.
Écrire à : Réseau anti-arnaques, BP 60512, La Chapelle Saint Laurent,
79306 Bressuire cedex
(courriel : temoignage@arnaques-infos.org).

La gestion des appels à témoignages a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro 1353408. Les appels à témoignages visent à connaître le niveau de satisfaction des consommateurs par rapport aux prestations du professionnel concerné.